

COUP D'ARRÊT POUR NEOEN : VICTOIRE POUR LA VIENNE ET SES HABITANTS

**COMMUNIQUÉ D'ÉRIC SOULAT
CONSEILLER RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE**

En tant que conseiller régional et élu de la Vienne, **je souhaite réagir à la décision du tribunal administratif de Poitiers, rendue le 29 janvier 2026, qui a confirmé le refus de permis de construire pour la centrale solaire de Millac.**

C'est une bonne nouvelle pour les associations et les riverains, qui s'opposent à des projets défigurant notre département, notamment le sud de la Vienne.

À l'origine, **le projet devait couvrir 134 hectares. Il avait été réduit à 103 hectares clôturés,** mais restait inacceptable pour nos paysages et notre biodiversité.

Notre département est déjà un leader en énergie renouvelable : 40 % de production locale, contre 27 % au niveau national.

Les chiffres sont clairs : **98 % des panneaux solaires sont fabriqués en Chine, et d'autres composants viennent des quatre coins du globe.** Une énergie prétendument "verte" dont l'impact environnemental et économique est loin d'être neutre.

Il est temps d'arrêter d'artificialiser nos prairies, de déforester ou de détruire des zones humides pour installer des panneaux au sol. Nous devons protéger nos paysages et notre biodiversité.

Le Rassemblement National soutient les énergies renouvelables, mais pas à n'importe quel prix. Nous défendons une transition énergétique qui respecte l'environnement et nos paysages ruraux.